

2. HOMOLOGATION DES TERRAINS ET SECURITE DES PARTICIPANTS

2.0. VALIDITE DE L'HOMOLOGATION

Tout certificat d'homologation a une durée de validité de cinq saisons sportives sauf si l'infrastructure homologuée subit des modifications. Dans ce cas, tout club évoluant dans celle-ci doit avertir la Cellule compétitions et le CA.

2.1. CODES D'HOMOLOGATION

- Toute rencontre des compétitions de l'association doit se dérouler en salle sur un terrain homologué répondant aux normes suivantes qui peuvent déroger aux règles internationales de jeu.
- Toute dérogation aux normes d'homologation doit être demandée conformément au règlement de l'association.
- Les codes d'homologation sont les suivants :

CODES D'HOMOLOGATION Volley Belgium - FVWB

		Niv1	Niv2-3	Niv4	Niv5	
CODES		Ligue	Nat1-2	Nat3	PROM	Description des codes d'homologation
1	Zone libre					A: 5 m sur les côtés sans obstacle et 6,5m pour la zone de service
		B				B: min 3m sans obstacle sur les côtés et 5m pour la zone de service
			C			C: min 3m sans obstacle sur les côtés et 3m pour la zone de service
				D	D	D: min 2m sans obstacle sur les côtés et 2m pour la zone de service
2	Hauteur					A : min 9m
		B	B			B : min 7m
				C	C	C : min 6,5m
						D : min 6m
3	Eclairage					A : min 1000 lux
		B				B : min 750 lux
						C : min 500 lux
			D			D : min 400 lux
				E	E	E : min 300 lux
4	Sol	A				Surface dure avec structure absorbant les chocs
			B	B	B	Surface dure sans structure absorbant les chocs avec revêtement
5	Lignes					A: terrain d'une couleur différente de la zone libre (pas d'autre ligne)
		B				B: terrain d'une couleur différente de la zone libre (autres lignes)
			C	C	C	C: lignes du terrain coupées par d'autres lignes d'une couleur différente
6	Poteaux					A: poteaux télescopiques avec points de fixation fixes dans la partie supérieure de la partie mobile
		B	B	B	B	B: poteaux de longueur fixe (2,55m au-dessus du sol) avec des points de fixation variables
7	Podium d'arbitre					A: Podium d'arbitre réglable en hauteur
		B	B	B	B	B: Podium d'arbitre fixe (possibilité de s'asseoir est une option)
8	Vestiaire Joueurs	A	A			A: Vestiaires séparés avec douche
				B	B	B: Vestiaires séparés avec douche commune
9	Vestiaire arbitre	A	A			A: Vestiaire avec douche
				B	B	B: Vestiaire avec lavabo
10	Premiers soins					A: service de secours présent (+ défibrillateur pour FVWB)
						B: présence d'une infirmerie (+ défibrillateur pour FVWB)
		C	C	C	C	C: boîte de secours sur le terrain (+ défibrillateur pour FVWB))
11	Chauffage	A	A	A	A	A: min 15°
						B: Min 10°
12	Zone échauffem	A				A: Zone échauf de 3x3m, 1 chaise pour le coach à côté du banc des joueurs
			B	B	B	B: Zone échauf à côté du banc sans délimitation
						C: pas de zone échauf obligatoire,

2.2. EXPLICATION DES CODES

2.2.1.CODE 1 : ZONE LIBRE AUTOUR DU TERRAIN

- L'aire de jeu comprend le terrain de jeu et la zone libre.
- Le terrain de jeu :
 - est un rectangle (18m x 9m) entouré par une zone libre derrière la ligne de fond ;
 - comprend la zone avant et la zone arrière.
- La zone libre comprend les zones de :
 - remplacement (où se trouvent également le 2^{ème} arbitre, le poteau et le filet) ;
 - remplacement du libero ;
 - service ;
 - coach (du prolongement de la ligne d'attaque à la ligne de fond et zone d'échauffement).
- La zone libre autour du terrain est la zone sans aucun obstacle :
 - un panneau de basket est un obstacle ; la zone libre s'arrête donc dans son prolongement vertical ;
 - un rail de fixation d'un filet de protection ou de séparation est un obstacle ; la zone libre s'arrête donc dans son prolongement vertical ;
 - une poutre sur les côtés est un obstacle ; la zone libre s'arrête donc à la limite de la poutre.
- L'espace de contrôle se trouve à l'extérieur de l'aire de jeu et comprend :
 - la table de marqueur ;
 - le banc des joueurs ;
 - les zones d'échauffement;
- La zone de service :
 - est délimitée sur le côté par deux lignes de 15cm
 - apposées à 20cm de et perpendiculaire à la ligne de fond et dans le prolongement de chaque ligne de côté ;
 - comprises dans la largeur de la zone ;
 - à l'arrière, la zone de service s'arrête jusqu'à la fin de la zone libre ;
 - est la même, et de même surface, de chaque côté (il est interdit de minimiser la zone de service artificiellement).

2.2.2.CODE 2 : HAUTEUR AU-DESSUS DU TERRAIN ET DE LA ZONE LIBRE

- Aucun obstacle ne peut se trouver au-dessus du terrain de jeu et de la zone libre.

2.2.3.CODE 3 : ÉCLAIRAGE AU-DESSUS DU TERRAIN ET DE LA ZONE LIBRE

- L'éclairage :
 - Pour les trois premiers niveaux de VB, l'éclairage est mesuré aux quatre coins de la zone libre, aux quatre coins du terrain et au milieu du terrain à 1m au-dessus du sol, la moyenne de ces neuf mesures donne la luminosité mesurée.
 - Pour le 4^{ème} niveau de VB et la Promotion, l'éclairage est mesuré aux quatre coins du terrain et au milieu du terrain à 1m au-dessus du sol, la moyenne de ces cinq mesures, donne la luminosité mesurée.
- L'intensité lumineuse doit être répartie uniformément sur les différents points de mesure. Les valeurs de luminosité ne peuvent diverger de plus de 20% entre la mesure la plus haute et la mesure la plus basse.
- Temps de mesure : le mesure se fera dans les mêmes circonstances que celles dans lesquelles le match se disputera.

2.2.4.CODE 4 : REVÊTEMENT DE SOL

- L'aire de jeu ne peut présenter aucun danger de blessure, ni être rugueuse ou glissante.
- L'accès à l'aire de jeu est interdit avec des chaussures laissant des traces.
- Toute publicité collée sur et autour du terrain ne doit pas compromettre la sécurité des joueurs.

2.2.5.CODE 5 : COULEUR DU TERRAIN ET DES LIGNES

- Le choix de la couleur des lignes dépend des administrations gérant les salles. Celles-ci ne sont pas nécessairement au courant des contraintes liées aux différents sports et aux différentes divisions. Ainsi, il est conseillé à tout club de contacter les responsables compétents afin de les persuader d'utiliser des couleurs de sol contrastées avec les couleurs de lignes. Celles-ci augmentent la visibilité pour les arbitres, les joueurs, le public et lors de retransmission télévisée.
- Les lignes de délimitation du terrain et lignes d'attaque doivent être :
 - de même couleur (la ligne centrale peut être de couleur différente si elle sert également de limite pour un autre sport) ;
 - des traits pleins d'une largeur de 5cm ;
 - de couleur différente au terrain de jeu, à la zone libre et des lignes des autres terrains.

2.2.6.CODE 6 : POTEAUX ET FILET

- Les poteaux qui tendent le filet doivent :
 - être réglables, arrondis, lisses et fixés au sol ;
 - avoir une hauteur de 2,55m ;

- être entourés de protections en caoutchouc ou équivalent, sur l'avant, depuis le sol jusqu'à minimum 10cm en-dessous du bord supérieur du filet.
- Il est interdit de fixer les poteaux à l'aide de câbles.
- Le filet (1m de large et 9,5m de long), est constitué de maillons noirs et carrés :
 - les câbles doivent être protégés de façon à éviter des blessures ;
 - la hauteur est mesurée au milieu du terrain à l'aide d'une toise étalonnée en cm :
 - la hauteur mesurée, chaque fois que l'arbitre le juge utile, au niveau de la bande de côté ne peut avoir plus de 2cm de plus qu'au milieu du filet ;
 - après chaque réparation pouvant influencer la hauteur du filet, cette hauteur doit être vérifiée.
 - toute publicité n'est autorisée que sur la bande blanche horizontale (au-dessus et/ou en-dessous) du filet sans porter atteinte aux caractéristiques du filet ;
 - le côté du filet ne peut comporter de bâtons ou matériaux pouvant mettre en danger les joueurs ;
 - le filet doit être tendu avec des tendeurs fixés aux poteaux, les chaînes étant interdites.
- Toute partie saillante d'un dispositif pouvant présenter un danger pour les joueurs (roulettes de la chaise arbitrage, mécanisme de tension des filets, ...) doit être recouverte par un mousse.
- Les 2 bandes blanches (5cm large et 1m long) de côté fixées au filet verticalement au niveau des lignes de côté :
 - sont considérées comme faisant partie du filet ;
 - peuvent être tissées dans le filet ;
 - doivent être réglables.
- Les antennes sont :
 - fixées à l'extérieur de chaque bande de côté et placées de chaque côté du filet ;
 - considérées comme faisant partie du filet et limitent le passage sur le côté.

2.2.7.CODE 7 : PODIUM D'ARBITRE

- Le 1^{er} arbitre remplit sa fonction debout sur un podium placé à une des extrémités du filet. Son champ de vision se situe à environ 50cm au-dessus du filet.
- Le podium d'arbitre :
 - doit avoir au minimum une planche de 60cm sur 60cm afin de permettre d'officier debout ;
 - doit être protégé

2.2.8.CODE 8 : VESTIAIRE DES JOUEURS

- Toute équipe doit pouvoir disposer, au moins 1h avant et 1h après la rencontre, d'un vestiaire :
 - propre et pourvu de crochets/porte manteaux et de bancs ou de chaises en suffisance ;
 - comprenant des douches propres, séparées par équipe et offrant de l'eau froide et chaude.

2.2.9.CODE 9 : VESTIAIRE DES ARBITRES

- Tout arbitre et tout juge de ligne doit pouvoir disposer, au moins 1h avant et 30 minutes après toute rencontre, d'un vestiaire séparé et fermant à clef.
- Le vestiaire doit être :
 - propre et pourvu de suffisamment de crochets/porte-manteaux, de chaises et de table ;
 - comporter une douche ou au minimum un lavabo.

2.2.10. CODE 10 : INFIRMERIE ET BOITE DE PREMIERS SOINS

- La boîte de premiers soins doit comprendre les produits et matériels suivants (indications de l'AES (Association des Etablissements Sportifs)) :
 - 1 paire de ciseaux fins inoxydables et une autre de brancardier (découpage vêtements, ceinture)
 - 1 crochet à tique et 1 pince à écharde inoxydable
 - 5 épingles de sûreté inoxydables et 10 agrafes élastiques
 - 2 boîtes de gants à usage unique (si possible sans latex)
 - Compresses stériles et non stériles de petites et grandes tailles
 - Bandages en gaze élastique ; triangulaires en coton (stériles et non stériles)
 - Rouleau de sparadrap hypoallergénique (avec et sans compresse)
 - Désinfectant pour blessures ouvertes, pour le matériel et pour les mains (alcool désinfectant à 70%)
 - Sac de glace surgelée ou glace instantanée (cold/hot pack)
 - Couverture de survie en aluminium
 - Feuille avec filtre pour la protection lors du bouche-à-bouche
 - Crèmes pour brûlures, antiallergique, anti-traumatique, anti-inflammatoire
 - 2 boîtes de pansements compressifs stériles de différentes tailles
 - Sachets plastiques
 - Bandages élastiques types velpeau
 - Sérum physiologique en flacon de 5ml
 - Tampons de gaze
 - Savon neutre de préférence liquide

- Nécessité d'un défibrillateur conformément à la législation de la Communauté française.

2.2.11. CODE 11 : CHAUFFAGE

- Toute salle doit être équipée d'un système de chauffage en état de marche.
- Pendant toute rencontre, la température doit être supérieure à 15°C.

2.2.12. CODE 12 : ZONE D'ÉCHAUFFEMENT

- Les zones d'échauffement de 3mx3m :
 - se situent dans les coins de l'aire de jeu à côté du banc de touche et en dehors de l'aire de jeu
 - doivent être délimitées avec des lignes ou par un tapis.
 - OU située derrière le banc si elle ne gêne pas la vue des spectateurs

2.3. TYPES DE SALLES ET DE TERRAINS

- Le type de salle est déterminé à partir du type de salle le plus courant (1 à 9 ; voir ci-dessous)
- Si aucun des schémas prévus ne correspond à la situation de la salle, un schéma spécifique doit être établi sur base du schéma type 10.

